



SCI silencieuse

Par Roseline

Bonjour,

Je suis associée dans une SCI familiale avec ma fille et mon ex mari. Depuis notre séparation il y a 10 ans, ils me tiennent à l' écart, pas de convocation aux assemblées générales et aucun documents me sont remis. Je suis maintenant divorcée mais la SCI n' a pas fait parti du partage des biens.

Sachant que mon ex mari est le gérant et que tout à été modifié statut, comptes courants, répartition des bénéfices, qu' elles démarchent dois-je entreprendre ? faut-il que je fasse appel à un avocat pour savoir ce qu' il en est et faire valoir mes droits ? merci pour votre réponse.

Par Indigo

Bonjour Roseline,

Vous pouvez consulter un avocat gratuitement.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement,

Par Roseline

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide, effectivement je me suis rapprochée auprès de la maison des services de ma ville où des avocats peuvent me donner la marche à suivre gratuitement.

Cordialement